



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

SEMAINE DU 2 AU 6 NOVEMBRE 2020

LES NÉGOCIATIONS INTERINSTITUTIONNELLES SUR LA PAC POST-2020 DÉBUTENT LA SEMAINE PROCHAINE :

Le jeudi 12 novembre, le Conseil de l'UE, la Commission européenne et le Parlement européen reprendront leurs discussions techniques concernant le règlement transitoire de la PAC pour les années 2021-2022.

Les négociateurs ont pour mission de déterminer le montant des différentes enveloppes budgétaires de la PAC, dont celle du POSEI, avant la fin de l'année 2020.

Pour rappel, la position du Parlement européen est de rétablir le budget du POSEI à son niveau actuel alors que la Commission, toujours positionnée sur une baisse de 3,9%, est dans l'attente d'un appui clair de la Présidence du Conseil en faveur du rétablissement pour s'aligner sur la position du Parlement.

Par ailleurs, le Parlement européen portera également des amendements visant à rehausser les plafonds régionaux du régime spécifique d'approvisionnement (RSA) dans ce même règlement transitoire suite à la proposition de baisse de la Commission européenne. Le Conseil de l'UE n'a pas exprimé son soutien à ces amendements.

En parallèle, les trois institutions débiteront, dès le mardi 10 novembre, les négociations interinstitutionnelles (trilogues) relatives aux trois règlements constituant la réforme de la PAC pour 2021-2027 : le règlement « plans stratégiques », le règlement « horizontal » et le règlement « organisation commune des marchés ». Ces négociations sont prévues pour durer au moins jusqu'au printemps 2021.

Au sein du règlement relatif à l'organisation commune des marchés, le Parlement européen porte toujours les amendements relatifs aux questions agricoles des RUP :

- Le rétablissement du budget du POSEI suite à la proposition de baisse de la Commission européenne ;
- Le maintien des plafonds du RSA suite à la proposition revoyant à la baisse chacun des plafonds régionaux ;
- La possibilité d'instaurer les cotisations interprofessionnelles étendues (CIE).

Néanmoins, le Conseil de l'UE souhaite traiter de la question du budget du POSEI que dans les négociations interinstitutionnelles relatives au règlement transitoire de la PAC et non dans celles concernant la PAC 2021-2027.

Les semaines qui suivent seront par conséquent déterminantes concernant la question du budget du POSEI et la question relative au CIE sera négociée très probablement courant du premier semestre 2021.

LE COREPER II APPROUVE LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SUR LE REGIME FISCAL EN FAVEUR DU RHUM DES DOM ET SUR LA PROLONGATION DU DISPOSITIF DE L'OCTROI DE MER POUR SIX MOIS :

Le Comité des représentants permanents de l'UE (COREPER II) a adopté, le mercredi 4 novembre 2020, la proposition de la Commission européenne concernant la prochaine Décision du Conseil en faveur du rhum des DOM. Cette décision ne constitue pas une décision définitive du Conseil, les ministres de l'UE devant encore approuver le nouveau dispositif.

Le vote final prendra la forme d'une procédure écrite en raison de la situation sanitaire. Elle devrait se tenir la semaine prochaine. Selon les informations d'EURODOM, la décision devrait ensuite être publiée rapidement.

S'agissant du régime de l'octroi de mer, la Commission européenne avait proposé, en août dernier, une prolongation de 6 mois du dispositif actuellement en vigueur, à compter du 1er janvier 2021. Cette prolongation permet aux autorités françaises de poursuivre les négociations en cours dans la perspective d'un renouvellement du régime pour la période 2021-2027.

LES ENVELOPPES CONSACRÉES AU CIOM ET AU POSEI ONT ÉTÉ ABORDÉES LORS DES DISCUSSIONS SUR LE BUDGET CONSACRÉ AUX OUTRE MER DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021 :

Le budget consacré aux Outre-mer (PLF 2021) a été discuté les 4 et 5 novembre 2020 à l'Assemblée nationale. Plusieurs amendements dits d'appel ont été déposés relatifs à l'agriculture afin de lancer les débats avec le Ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu.

- Les 1^{ers} amendements – identiques – discutés dans la nuit du 4 novembre avaient été déposés par Philippe Naillet (La Réunion) et Hélène Vainqueur-Christophe (Guadeloupe). Ils visaient à créer une nouvelle enveloppe de 25 millions d'euros au sein du budget du Ministère des Outre-mer afin de compenser une éventuelle perte en cas de défaite dans les négociations relatives au POSEI au niveau européen. Autrement dit, ces amendements avaient pour finalité de faire en sorte que l'État vienne compenser les pertes liées à une baisse du budget du POSEI.
- Les 2^{nds} – également identiques – discutés le lendemain en séance publique et déposés par les mêmes députés, visaient à faire en sorte que le MOM abonde le fonds CIOM (budget du ministère de l'agriculture) afin que l'enveloppe CIOM atteigne les 48 millions d'euros contre 43 millions dans le présent projet de loi de finances.

Concernant les 1^{ers} amendements, le Ministre a fait savoir qu'il ne fallait pas s'avouer vaincus, ajoutant que le Président de la République était en train de « densifier » la négociation autour du POSEI auprès des institutions européennes.

Concernant les amendements CIOM, Sébastien Lecornu n'a pas souhaité revenir davantage sur la question. Il a toutefois ajouté que les fonds CIOM avaient déjà été augmentés en 2020 de façon substantielle.

Vous trouverez les interventions du député Philippe Naillet et du ministre des Outre-mer aux liens suivants :

Philippe Naillet : [2ème séance : Loi de finances pour 2021 \(seconde partie\) \(suite\), Outre-mer](#)
Sébastien Lecornu : [2ème séance : Loi de finances pour 2021 \(seconde partie\) \(suite\), Outre-mer](#)

LE DIRECTEUR DE CABINET DU PREMIER MINISTRE ESPAGNOL CONFIRME L'ENGAGEMENT DE L'ESPAGNE À L'ÉGARD DU BUDGET DU POSEI :

Dans une lettre datée du 23 octobre et adressée à la filière banane des Canaries (ASPROCAN), Iván Redondo, le Directeur de cabinet du chef du Gouvernement (Premier ministre) espagnol, a indiqué que l'Espagne est pleinement mobilisée en faveur du maintien du budget du POSEI.

En effet, il indique dans ce courrier être « *conscient des spécificités des Régions Ultrapériphériques, qui méritent une attention particulière. Pour cette raison, et comme vous le soulignez dans votre lettre, l'Espagne agit en coordination avec d'autres partenaires européens pour garantir qu'il n'y ait pas de réductions des fonds du POSEI* ».

Iván Redondo est un personnage très influent dans le paysage politique espagnol, c'est l'homme de confiance du Premier ministre.

Vous pouvez retrouver le courrier en question (en espagnol) au lien suivant :

<https://drive.google.com/file/d/1-C6sjiMfLbFhx1F1UuGrhvssPogum2ia/view?usp=sharing>

DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (CFP) 2021-2027 ET AU PLAN DE RELANCE :

Les négociations autour de l'adoption du CFP 2021-2027 et du plan de relance européen se poursuivront lundi 9 novembre autour d'un trilogue constitué des représentants du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne.

Un projet de texte va être proposé lors de cette rencontre afin de trouver un accord permettant au CFP d'entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

De nombreux sujets vont être débattus comme le montant de l'enveloppe pour renforcer les crédits de certains programmes phares de l'UE (Horizon 2020, Erasmus+, InvestEU...).

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UE PARVIENNENT À UN ACCORD SUR LE RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMMERCIALES DE L'UNION EUROPEENNE :

Mercredi 28 octobre, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne sont parvenus à un accord sur la proposition de règlement de la Commission européenne visant à renforcer l'application des règles commerciales de l'UE. L'accord doit désormais être formellement validé par les deux institutions.

Cette nouvelle législation permettra de répondre au blocage actuel du fonctionnement de l'organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, depuis 2017, les États-Unis bloquent le remplacement des membres de l'organe d'appel. Aujourd'hui, l'organe ne peut plus prendre en charge de nouveaux appels, faute de membres. La législation s'appliquera également dans le cadre d'accords commerciaux, dans le cas où un partenaire imposerait unilatéralement des sanctions à l'encontre de l'UE ou bloquerait la procédure de règlement des litiges prévue par l'accord.

Le dossier a été porté au Parlement européen par la rapporteure Marie-Pierre Vedrenne (Renew, France). Elle salue notamment l'engagement de la Commission européenne à présenter, avant fin 2021, un nouvel instrument visant à décourager et contrer les mesures coercitives de la part de pays tiers. S'alignant sur la position du Parlement européen, la révision législative élargira également la capacité de l'UE à imposer des mesures de rétorsion (tarifs douaniers, restrictions quantitatives) dans les domaines des services, de la propriété intellectuelle et des marchés publics.

Cette législation permettra donc à l'UE de renforcer considérablement son arsenal de sanctions à l'égard des pays qui mettent en place des mesures commerciales illégales.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 09 AU 13 NOVEMBRE 2020

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 9/11	Commission du Commerce International (INTA)		<p>Comité spécial Agriculture (CSA)</p> <p>- Règlement sur les règles transitoires de la PAC</p> <p>- Débriefing de la Présidence sur les résultats du trilogue</p>	
Mardi 10/11	Commission du Commerce International (INTA)			
Mercredi 11/11	<p>Séance Plénière</p> <p><i>Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021, toutes sections</i></p> <p><i>Rapport : Pierre Larrousurou, Olivier Chastel</i></p> <p><i>Plan d'investissement pour une Europe durable - comment financer le pacte vert</i></p> <p><i>Rapport : Siegfried Mureşan, Paul Tang</i></p>			
Jeudi 12/11	Séance Plénière			
Vendredi 13/11	Séance Plénière			